

CSIS 2021 : le Leem salue des annonces à la hauteur des enjeux et appelle à une mise en œuvre rapide des réformes

Le Conseil stratégique des industries de santé (CSIS), qui s'est tenu ce 29 juin 2021 au Palais de l'Élysée autour du président de la République et en présence de plusieurs membres du Gouvernement et des coordonnateurs du rapport, traduit l'ambition de l'État de faire de la France la première nation européenne innovante et souveraine en santé d'ici 2030. Ambition stimulée par la crise du Covid-19, qui a mis en évidence les atouts mais aussi les fragilités de l'écosystème de santé en France.

Outil de dialogue entre les entreprises de santé et les pouvoirs publics, ce CSIS 2021 s'inscrit dans une démarche de transformation initiée depuis le début du quinquennat d'Emmanuel Macron.

Pour Frédéric Collet, président du Leem, « ce CSIS, porté au plus haut niveau par le président de la République, confirme le caractère stratégique de l'industrie pharmaceutique. Les mesures annoncées bénéficieront en premier lieu aux patients en améliorant très sensiblement la capacité de la France à accueillir les innovations et en renforçant l'autonomie stratégique de notre pays en matière de médicaments. Elles nous donneront les moyens de restaurer la compétitivité et l'attractivité de la France. L'ensemble du Gouvernement est conscient de la nécessité pour notre pays de rattraper le plus rapidement possible le terrain perdu vis-à-vis de nos compétiteurs européens et de se mobiliser pour assurer le succès de ces réformes ambitieuses. Tout se joue désormais dans la mise en œuvre claire et rapide de ces engagements, qui devront trouver leur traduction notamment dans la prochaine loi de financement de la sécurité sociale. »

Des avancées majeures pour attirer les investissements et accélérer l'innovation

Les mesures annoncées rejoignent largement les propositions du Leem pour transformer en profondeur l'écosystème de recherche français, pour réformer les mécanismes qui permettent aux patients d'accéder aux innovations dans les meilleurs délais, et pour restaurer la compétitivité et l'attractivité industrielles de la France.

Transformer l'écosystème de recherche :

- Une politique de sites de recherche autour de pôles d'excellence et de bioclusters, des moyens financiers nouveaux affectés à des priorités claires, le renforcement de la capacité de la France à attirer et retenir les talents, la priorité absolue donnée à l'attractivité et au développement de la recherche clinique, la création d'une agence de l'innovation, toutes ces annonces répondent très largement aux propositions et aux attentes des industriels.

Réformer l'accès des patients aux innovations :

- La transformation profonde des mécanismes d'accès, permettant à la France de raccourcir ses délais et, ainsi, de converger vers les pays d'Europe les plus performants (en particulier l'Allemagne), et l'élargissement des critères d'entrée des médicaments au sein de la « liste en sus », constituent deux avancées majeures pour la rapidité et l'égalité d'accès des patients aux traitements innovants.

Restaurer l'attractivité et la compétitivité industrielles de la France :

- La stratégie d'accélération dans les domaines prioritaires des biothérapies, de la santé numérique et des maladies infectieuses, ainsi que le renforcement des financements des

projets industriels via BPI France, amplifient l'ambition de compétitivité (maintien de l'outil de production et relocalisations) et d'attractivité (nouvelles productions industrielles) de la France.

Deux conditions sine qua non : résoudre l'équation budgétaire et assurer un pilotage étroit et partenarial des réformes

« L'importance des transformations annoncées dans ce CSIS induit la nécessité de dégager des moyens supplémentaires et donc de renouer avec une croissance, dont les entreprises du médicament ont été privées depuis plus d'une décennie. L'engagement présidentiel d'une croissance de 2,4% pour les produits de santé, assortie d'une logique de suivi et d'évaluation, constitue un signal très fort.

L'ampleur des ambitions affichées par le Gouvernement exige par ailleurs la mise en place d'un pilotage des réformes au plus haut niveau de l'État. Le Leem entend être un partenaire engagé, constructif et vigilant dans la conduite de ce projet à la hauteur des ambitions du pays. » conclut Frédéric Collet.

Contacts Presse Leem :

Stéphanie BOU - Tél : 01 45 03 88 38 - 06 60 46 23 08 - email : sbou@leem.org

Virginie PAUTRE - Tél : 01 45 03 88 87 – 06 31 86 82 70 - email : vpautre@leem.org

Alice ROZNOWIEZ - Tél : 01 45 03 88 52 – 06 08 97 50 49 - email : aroznowiez@leem.org